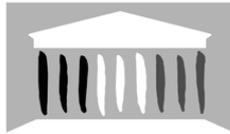


Le présent document est
établi à titre provisoire.
Seule la « petite loi »,
publiée ultérieurement, a
valeur de texte authentique.



TEXTE ADOPTÉ n° 6

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

6 novembre 2024

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*visant à reporter le renouvellement général des membres
du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification la proposition de
loi organique, adoptée par le Sénat en première lecture après engagement
de la procédure accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 759 (2023-2024), 38, 39 et T.A. 11 (2024-2025).

Assemblée nationale : 483 et 525.

(S1) Article 1^{er}

- ① Par dérogation au premier alinéa de l'article 187 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, les prochaines élections des membres du congrès et des assemblées de province, prévues au plus tard le 15 décembre 2024 par la loi organique n° 2024-343 du 15 avril 2024 portant report du renouvellement général des membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie, ont lieu au plus tard le 30 novembre 2025. La liste électorale spéciale et le tableau annexe mentionnés à l'article 189 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 précitée sont mis à jour au plus tard dix jours avant la date du scrutin.
- ② Les mandats en cours des membres du congrès et des assemblées de province prennent fin le jour de la première réunion des assemblées nouvellement élues.

(S1) Article 2

Les fonctions des membres des organes du congrès en cours à la date de promulgation de la présente loi organique sont prorogées jusqu'au jour de la première réunion du congrès nouvellement élu en application de la présente loi organique.

(S1) Article 3

La présente loi organique entre en vigueur le lendemain de sa publication au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 novembre 2024.

La Présidente,

Signé : YAËL BRAUN-PIVET